

N°2023-47

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-centre à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du vingt-et-un septembre deux mil vingt-trois dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 21

Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Olivia SALLÉ, Cyprien DUBUS, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Sandrine BROCARD, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Véronique ROTTELEUR, Yannick LIEVIN, Annie BAGGIO.

Absents ayant donné procuration : 7

Monsieur Christian LEMAIRE donne procuration à Madame Joëlle DUPRIEZ
Madame Catherine MORTREUX donne procuration à Madame Sandrine BROCARD
Monsieur Patrice PUCHOIS donne procuration à Madame Manuella DELESALLE
Monsieur Dominique SKRZYPCZAK donne procuration à Monsieur Luc MONNET
Monsieur Michel MAILLARD donne procuration à Madame Annie BAGGIO
Madame Daniela MORONVAL donne procuration à Monsieur Yannick LIEVIN
Monsieur Philippe KUPPENS donne procuration à Madame Véronique ROTTELEUR

Absent excusé : 1

Emmanuel CHARETTE

Secrétaire :

Jean MOULLIÈRE

OBJET : Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la restauration de la toiture de la Mairie-centre ainsi que des travaux d'amélioration énergétique de ce bâtiment.

Le Fonds vert, fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, est un dispositif de l'Etat destiné aux collectivités territoriales qui souhaitent adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. Depuis son lancement en janvier 2023, le Fonds vert est géré par la préfecture de région.

La ville de Templeuve-en-Pévèle, riche en patrimoine historique et architectural, se doit de protéger ce dernier et de le sécuriser. Il a été constaté des problèmes d'infiltration d'eau due à la dégradation de la toiture ce qui requiert une rénovation de cette dernière, afin de garantir la solidité de l'ouvrage et la sécurité des usagers.

Dans le même temps, un audit énergétique a été réalisé. Ainsi plusieurs travaux d'amélioration de l'isolation du bâtiment seront entrepris : isolation de la toiture, changement de fenêtres, changement de la porte d'entrée.

La mairie centre étant un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques, une mission de maîtrise d'œuvre doit être réalisée par un architecte du patrimoine.

Ce programme de réalisation est évalué à 262 509 € et pourrait faire l'objet d'un subventionnement au titre du Fonds Vert à hauteur de 80% soit 210 007 € HT.

Plan de Financement			
Dépenses		Recettes	
Maitrise d'oeuvre	16 492,00	Fonds Vert	210 007,20
Architecte du patrimoine (8% du montant des travaux)		Autofinancement	52 501,80
Travaux			
Toiture	199 665,00		
Tête radiateur thermosattique	613,00		
Devis calorifuge	148,00		
Fenêtres palier	5 724,00		
Porte d'entrée	10 867,00		
Fenêtres Bureau RDC et 1er étage	29 000,00		
TOTAL	262 509,00		262 509,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1^{er} : d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre du Fonds Vert pour financer cette opération.

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise sur le recours gracieux, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à Templeuve-en-Pévèle,
Les jour, mois et an susdit

Le Maire,
Luc MONNET

